



A la presse accréditée  
auprès de la Chancellerie d'Etat

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la consultation sur la péréquation financière intercommunale, une rencontre de travail a eu lieu jeudi 13 mars. Elle a réuni la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), l'Association des communes fribourgeoises (ACF), la commune de Fribourg ainsi que le Professeur Bernard Dafflon, de l'Université de Fribourg.

- ⇒ Cette séance avait notamment pour objectif d'examiner une question soulevée par la commune de Fribourg et qui portait sur la méthode d'estimation des effets péréquatifs du système de péréquation actuel. Cette problématique de fonds sera effectivement réexaminée au terme de la procédure de consultation.
- ⇒ A la suite de cette séance, tant l'ACF que la commune de Fribourg déclarent soutenir les principes de péréquation (péréquation des ressources et péréquation des besoins), tels que proposés dans la consultation publique. Elles réservent toutefois leurs observations.
- ⇒ Il est admis que les chiffres retenus, datant de 2002, devront être comme prévu actualisés au terme de la consultation. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, ceux-ci seront à nouveau réactualisés et tiendront compte des effets de la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT).
- ⇒ Une prolongation de délai a par ailleurs été accordée aux communes pour faire part de leurs observations sur l'avant-projet de loi mis en consultation. Le délai court ainsi jusqu'au 30 avril 2008, alors qu'il avait été fixé à la fin mars.

Commune de Fribourg

Direction des institutions, de  
l'agriculture et des forêts

Association des  
communes fribourgeoises

Fribourg, le 14 mars 2008